Questions orales

Mme Finestone: Monsieur le Président, il faut faire un gros effort d'imagination pour relier ce droit à celui sur les livres.

• (1450)

ON DEMANDE L'ANNULATION DES DROITS SUR LES LIVRES IMPORTÉS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, puisqu'il est de plus en plus évident que ce ne sont pas les Américains, mais les lecteurs canadiens qui en subissent les conséquences, puisque le prix des livres monte en flèche, que les ventes de livres baissent et que les éditeurs canadiens perdent des millions de dollars, le gouvernement va-t-il reprendre ses esprits et agir dès maintenant en annulant cette taxe inconsidérée et régressive sur la lecture?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre en de nombreuses occasions, et je le répète aujourd'hui, que nous sommes conscients des répercussions de cette mesure sur l'industrie de l'édition.

M. Riis: Qu'est-ce que vous faites pour y remédier?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'ai rencontré des représentants de l'industrie, tout comme mon collègue le ministre des Communications. Il s'agit d'une question importante. Je suis convaincu que la députée ou ses collègues nous reprocheraient de ne pas avoir pris de mesures de rétorsion à l'égard du gouvernement des États-Unis si nous n'avions pas agi de la sorte. Nous savons que la mesure a eu un effet à Washington et que le gouvernement des États-Unis s'inquiète des autres mesures supplémentaires que nous pourrions prendre. Voilà pourquoi nous avons agi comme nous l'avons fait.

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE SI LA DÉCISION CONCERNANT LE DOSSIER DORVAL-MIRABEL EST FINALE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une autre question concernant Dorval et Mirabel pour le ministre d'État (Transports) et elle a trait aux rencontres et au «briefing» que j'ai eus hier de Montréal. Le ministre est-il conscient qu'un consensus s'est développé dans la région du Grand-Montréal qui favorise la concentration des services aériens pour les passagers à Dorval et la recherche de vocations alternatives pour l'aéroport de Mirabel, et qui est en total désaccord sur la décision du gouvernement fédéral? Peut-il nous dire si la décision de maintenir Dorval et Mirabel est une décision finale? Ou le gouvernement est-il encore disposé à considérer les opinions des municipalités et des associations représentant la population du Grand-Montréal?

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, tout d'abord, il y a eu des consultations pendant deux ans sur le dossier Mirabel-Dorval, et une chose dont je suis conscient, c'est qu'il y a 1 000 «jobs» qui vont être sauvés, plus probablement 1 000 autres qui ont être créés, et le

gouvernement, dans cette sage décision, va améliorer les deux aéroports, et le Grand-Montréal ne va que s'en porter mieux.

LES OPINIONS EXPRIMÉES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre est-il conscient du fait, et je cite le président de la Chambre de commerce:

Le milieu d'affaires montréalais est en total désaccord avec la décision du gouvernement fédéral...

Eux en savent quelque chose concernant les «jobs».

Est-ce que le ministre rejette les consultations et l'opinion exprimée par la ville de Montréal, la Communauté urbaine de Montréal, le Bureau de Commerce de Montréal, la Chambre de commerce, Air Canada, l'Association des machinistes et 17 autres organismes? Est-ce qu'il rejette toutes ces opinions? Est-ce le genre de consultations qu'il a eues avec la population de Montréal?

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a la parole.

L'hon. André Bissonnette (ministre d'État (Transports)):
Monsieur le Président, il y a une chose que le député socialiste
a peut-être oubliée dans le «briefing» qu'il a reçu, c'est que
Mirabel, à mon sens, et la population des Laurentides font
partie du Grand-Montréal: il ne faut pas l'oublier car c'est très
important et, à mon avis, la Chambre de commerce va réaliser
de plus en plus l'apport économique des Laurentides au GrandMontréal.

[Traduction]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE BLÉ DE PRINTEMPS DE BONNE QUALITÉ—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE VERSER LE PAIEMENT FINAL AUX PRODUCTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Elle concerne le paiement final pour le blé n° 1 et le blé n° 2 de la dernière campagne agricole. Le ministre est-il prêt à faire aujourd'hui le nécessaire pour s'assurer que les producteurs de blé roux de printemps n° 1 et n° 2 obtiennent le solde complet auquel ils ont droit pour la campagne agricole de cette année, comme le syndicat du blé de la Saskatchewan et d'autres organisations agricoles concernées, l'ont demandé?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député sait que la fermeture officielle des syndicats du blé s'effectue actuelle ment et que les derniers calculs ne sont pas terminés. Nous ment et que la Commission canadienne du blé a déclaré savons aussi que la Commission canadienne du blé a déclaré que s'il devait y avoir un paiement, il ne s'agirait pas d'un très que s'il devait y avoir un paiement, il ne s'agirait pas d'un très gros paiement pour les pools n° 1 et n° 2. En somme, le député pose une question très hypothétique.